

ou trois fois pendant le procès. Il la reconnut tout de suite. Elle était dans un tel état d'agitation et d'émotion qu'il s'écria :

—Qu'avez-vous ? Doriat ? Serait-ce fini ?

—Non heureusement. Ah ? c'eût été abominable si nous étions arrivées trop tard. Le pauvre homme ! Le pauvre homme ! Enfin, nous voici, nous avons la journée tout entière devant nous et vous nous aiderez à le sauver, n'est-ce pas, vous nous conseillerez ?

—Vous aidez à le sauver ? Vous conseiller ? Mes pauvres enfants, comment le pourrai-je ? C'est une grande injustice qui se prépare, grande et irréparable, je m'y suis opposé de toute mes forces, parce que j'étais et je demeure convaincu de l'innocence de Doriat, mais j'ai été impuissant à faire passer ma conviction dans l'esprit des jurés.

Il s'arrêta une seconde, repensant à ce drame de cour d'assises, puis reprit avec un soupir :

—Cependant, un instant j'avais espéré. Il m'avait semblé que quelques-uns de mes arguments frappaient droit au cœur des jurés. J'en voyais, un, surtout Montmayer, que le tirage au sort avait désigné comme chef du jury. Celui-là était profondément impressionné. Il s'essuyait les mains et le front fréquemment, et il était si troublé quand il dut prononcer le verdict que je crus que cela lui serait impossible. Eh bien, non, pas même celui-là n'était convaincu c'est à l'unanimité que Doriat fut reconnu coupable.

Lucienne et Claudine avait écoutée tête baissée. Lucienne prit la main de l'avocat, étonné, et la serrant avec violence :

—Voulez-vous que je vous dise, moi, pour qui cet homme dont vous parlez, ce Montmayer, chef du jury, était si étrangement troublé, le jour des assises ? Voulez-vous que je vous dise, moi, pourquoi il tremblait en prononçant le verdict ?

—Qu'avez-vous ? que voulez-vous dire ?

—Vous êtes convaincu de l'innocence de Doriat, n'est-ce pas ?

—Oui.

—Eh bien, le nom du meurtrier, du vrai, je viens de l'apprendre.

—Vous le connaissez ?

—Je le connais !

—Ce nom ?

—Vous venez de le prononcer.

—Montmayer ?

—Montmayer ! Vous l'avez dit.

—Une preuve ?

—C'est la victime elle-même, c'est M. Bourreille qui nous l'apporte.

—De grâce, mademoiselle expliquez-vous.

Et M^e Landais, bouleversé, s'assit. En quelques mots pressés, nerveux, entrecoupés par son émotion, Lucienne fit le récit de la nuit qui vient de s'écouler et la découverte de sa sœur. Claudine approuve, par un geste machinal de la tête, fréquemment répété. M^e Landais lui fait recommencer plusieurs fois ce récit. Elle y consent. Elle se hâte impatiente d'en finir, comme si chaque minute ainsi passée à parler enlevait à Doriat une chance de salut. Et quand elle a terminé pour la troisième fois :

—Par tout ce que vous aimez au monde, mes enfants, dit l'avocat d'une voix basse et grave, vous me jurez que tout ce que je viens d'entendre est vrai.

—Cela est vrai, cela est vrai, mon Dieu nous le jurons !

—Vous ne vous jouez pas de la justice ?

—Oh ! quelle pensée.

—Je vous crois, je pense que cette accusation suprême de Bourreille pourra servir de base à une action de la police contre Montmayer. Dans tous les cas, je ne doute pas que nous n'obtenions un sursis et que l'exécution de Doriat soit différée de quelques jours. Or quelques jours de répit sont précieux. Qui sait ce que réserve le hasard ? Vous voyez ce qu'il fait pour vous. Ne fera-t-il pas autre chose !

—Ainsi notre père est sauvé ?

—Je ne dis pas cela, non, car la grâce de Doriat est repoussée, je l'ai su hier, et lorsque je vous ai vu entrer tout à l'heure, j'ai cru que vous veniez m'apprendre l'exécution. Je suis surpris que cette exécution n'ait pas eu lieu cette nuit.

Elle aura lieu certainement demain matin, à la pointe du jour.

—Qu'avons-nous à faire ? N'est-ce pas tout simple, monsieur Landais ? Le ministre de la justice vous croira. Il donnera contre ordre, et l'on arrêtera M. de Montmayer.

—Hélas, ma chère enfant. J'ai bien peur que cette journée qui s'annonce ne soit un calvaire pour vous. Elle sera douloureuse assurément, car à chaque pas nous allons nous heurter à des impossibilités, à des retards à des mauvaises volontés, à des indifférents, à des paresseux, à des goguenards, à des incrédules. Arriverons nous seulement jusqu'au ministre ? Qui le certifierait ? Je n'oserais pas.

—Mais ce serait la mort pour Doriat.

—La mort, oui, dit Landais avec tristesse. En ce moment, du reste, Doriat, condamné par le jury, Doriat, dont le pourvoi a été rejeté, dont la grâce est repoussée, Doriat ne compte plus au nombre des vivants. Mais ne perdons pas notre temps en vaines paroles. Je vais vous expliquer ce qui a été fait, afin que vous puissiez par vous-même juger de toutes les difficultés que nous rencontrerons.

—Ne vaudrait-il pas mieux agir ?

M^e Landais regarda la pendule.

—Pas encore neuf heures. Il est trop tôt, dit-il, nous ne rencontrerons personne. Ayez confiance en moi. Je vous disais tout à l'heure que la journée serait fatigante. Vous êtes sans doute parties de Garches sans rien manger. Je vais vous faire servir du chocolat.

Elles refusèrent mais il insista avec bonté et fermeté

—Il faut que vous soyez courageuses, et je ne veux pas que vous soyez surprises par quelque faiblesse, ce qui arriverait certainement si vous me refusiez.

Il sonna, commanda deux tasses de chocolat.

—Comme vous êtes bon, dit Lucienne, dont les beaux yeux s'imprégnèrent de larmes. Pendant qu'elles mangeaient, du bout des dents et par prudence, car elles étaient trop énervées pour avoir faim, il leur donnait quelques explications.

—Vous ne vous imaginez pas combien sont compliqués les ressorts de la justice. Vous avez suivi toute cette procédure de la cour d'assises, l'enquête du juge, le renvoi à la chambre des mises en accusations, les débats de la condamnation. La cour de cassation a donné son avis qui a reconnu d'ailleurs valables les débats de l'affaire, elle n'a pas à juger sur le fond, mais seulement sur la forme. Or, continua M^e Landais, voici ce qui a suivi ce rejet du pourvoi par la haute cour. Le procureur général, mon oncle, vous le savez, a fait un rapport à M. Emile Olivier, ministre de la justice et des cultes et garde des sceaux ; le ministre, de son côté, a fait sur Doriat un rapport à l'empereur ; toutes ces pièces sont d'abord adressées au conseil d'administration du ministère de la justice

ce conseil fait, à son tour, un rapport concluant favorablement ou non, c'est-à-dire conseillant de gracier ou de laisser s'accomplir le châtiment suprême ; le rapport du conseil est transmis au ministre, qui fait parvenir le dossier complet à l'empereur. Lorsque le souverain écrit au bas ce seul mot : " Approuvé " c'est la mort. C'est ce qu'il a écrit pour Doriat. Aussitôt le procureur général est prévenu par dépêche et il est prié de faire procéder sans délai à l'exécution de l'arrêt de condamnation. Comment se fait-il que Doriat n'a pas été exécuté ce matin ? je l'ignore. Peut-être le procureur général a-t-il été averti trop tard pour prévenir à temps le bourreau. Qui sait si ce retard de quelques heures ne sauvera pas la vie de Doriat ? Vous le voyez donc, mes pauvres enfants, vouloir arracher Doriat au bourreau, c'est presque tenter l'impossible. La parole est à la justice, et c'est l'exécuteur des hautes-œuvres qui seul agira.

—Mon Dieu, faut-il donc désespérer ?

—Ce qui est humainement possible, je le ferai. Ecoutez moi.

Il se tut un instant, puis reprit :

—Cette affaire est si grave que je n'ose prendre conseil de moi-même. Le mieux est donc que nous allions trouver ensemble mon oncle, le

procureur général. Je lui ferai part de la découverte, je lui demanderai comment il faut s'y prendre pour ne pas perdre de temps, afin d'enrayer momentanément l'exécution de l'arrêt de la cour. Car, tout est là, mes enfants, ne pas perdre une minute. Mon oncle soulèvera des objections, je m'y attends, mais il ne pourra pas se refuser à nous guider. Voici dix heures. Je vais faire venir une voiture. Nous pouvons nous mettre en route.

Ils descendirent tous les trois. M. de la Vonde, le procureur général, oncle maternel de M^e Landais, demeurait rue de Londres. Il était encore chez lui quand Landais se fit annoncer. M. de la Vonde était un gros homme à figure monacale, complètement rasée. Ses yeux bleus étaient doux, un peu furtifs. Sa bouche très rouge, épaisse, trahissait de la gourmandise, et les coins relevés, frappés d'une fossette, indiquaient que le haut magistrat aimait assez le joyeux rire, et faisait volontiers sa partie dans un échange d'esprit.

—Quel bon vent t'amène ? dit-il en tendant la main à son neveu.

Et apercevant les jeunes filles qui entraient derrière l'avocat, il s'arrêta net et attendit. Landais les présenta, mais comme leur nom de Thibaud ne rappelait rien à M. de la Vonde, l'avocat ajouta en désignant Lucienne :

—Mademoiselle est la fille adoptive de Doriat.

Le procureur laissa échapper un mouvement qui dénotait chez lui autant d'ennui que de surprise. Il était venu, tout à l'heure, la physionomie gaie et ouverte. Sa figure se rembrunit. Il restait silencieux. Il attendait que son neveu s'expliquât.

—Mon oncle, dit l'avocat, ce que j'ai à vous révéler est fort grave. Veuillez m'écouter jusqu'au bout sans m'interrompre.

Et il raconta brièvement, mais clairement ce qu'il savait. Les jeunes filles essayaient de suivre sur le visage du magistrat l'impression que ces paroles pouvaient produire sur son âme. Et elles étaient effrayées de n'y rien voir que de l'indifférence et de la lassitude, effrayées surtout de constater combien profondément s'était modifiée cette physionomie depuis quelques minutes. Affable au moment où elles avaient été accueillies, ce visage était maintenant revêché, les yeux étaient durs. Lorsque Landais eut terminé, le procureur général eut un imperceptible mouvement d'épaules.

—La preuve ? La preuve ? dit-il.

—Cette phrase est significative.

—Soit ; mais qui me prouvera que c'est Bourreille qui l'a écrite ? Est-ce qu'une femme n'est pas capable de tous les dévouements pour sauver quelqu'un ? Elle a toutes les imaginations, la femme, les mauvaises et les bonnes. Tu as cru à cette histoire, toi ? Je t'estimais plus sérieux.

—Certes, j'ai cru, dit Landais avec énergie, car il n'est pas possible que ces deux enfants aient menti.

—Je ne leur en voudrais pas de mentir, puisque leur mensonge essaierait de sauver la vie de Doriat.

—Oh ! monsieur, dit Claudine en s'avancant, comment n'avez-vous pas confiance en notre honnêteté !

—Je vous le jure, monsieur, dit Lucienne, nous disons la vérité, ah ! vous ne douteriez pas, si vous aviez pu voir l'émotion de Claudine lorsqu'elle est venue me trouver. Et je l'ai vue, aussi, moi, cette phrase sanglante, je l'ai vue, monsieur ; hélas, si nous avons voulu inventer cette histoire, réfléchissez, est-ce que nous aurions attendu jusqu'aujourd'hui, au risque d'arriver trop tard ! c'est une preuve de notre bonne foi !

—Il est, du reste, trop tard, fit le procureur froidement.

—Non, puisque Doriat vit toujours ! dit Landais.

—En supposant que j'eusse accordé foi à tout ce que vous venez de me raconter, il eût peut-être été possible, il y a une heure, de retarder l'exécution jusqu'à ce qu'un magistrat ait accompagné ces jeunes filles à Garches, pour un supplément d'enquête. En ce moment, je le répète, il est trop tard.

—Pourquoi ?